

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**CHARGÉ DE FONCTIONS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

**Le Président du Conseil départemental,**

Considérant que monsieur Olivier Paris a été réintégré suite à détachement, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, sur le poste de directeur au pôle aménagement et développement territorial – maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, monsieur Olivier Paris, directeur territorial, est chargé des fonctions de directeur de la maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin – pôle aménagement et développement territorial.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 26 mai 2025  
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par  
Pierre CANONNE, par délégation de Caroline MEZIERE  
Directeur adjoint des ressources humaines